



Toulouse, le 02 AVR. 2008

Le Président
Martin MALVY
Ancien Ministre

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
55 Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

La question de la reconnaissance des langues régionales de France par la République fait l'objet, depuis de nombreuses années, de demandes récurrentes de la part des collectivités concernées, de parlementaires, d'associations et structures de promotion de la diversité linguistique et culturelle en France.

Les récents débats à l'Assemblée nationale et au Sénat les 14 et 19 janvier derniers, concernant la modification du titre XV de la Constitution française, n'ont pas failli à la règle. Il a été question une fois de plus, à l'initiative à la fois de députés et sénateurs de la majorité et de l'opposition, de faire en sorte de que la France reconnaisse officiellement, par sa Constitution, une partie intégrante de son patrimoine immatériel que sont les langues et cultures régionales.

Le 1er février 2007 au cours de son Assemblée Plénière, la Région Midi-Pyrénées avait elle aussi émis le souhait que soit adapté l'article 2 de la Constitution française et qu'une loi soit promulguée afin de permettre une plus grande considération des langues régionales et de la diversité linguistique sur le territoire français. Ce souhait avait été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, preuve une fois de plus que cette volonté traverse l'ensemble des partis. Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a d'ailleurs adopté depuis un Schéma Régional de Développement de l'Occitan qui doit permettre, dans le cadre d'une politique publique partenariale à laquelle nous inviterons très prochainement les services de l'État et l'ensemble des collectivités concernées, de franchir une nouvelle étape concernant le développement de la langue et de la culture historiques de Midi-Pyrénées et du reste de l'Occitanie.


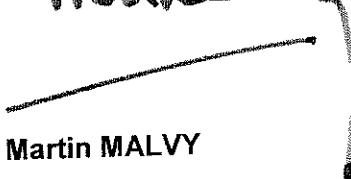
Cet attachement aux langues régionales est également fortement exprimé par la société. Le 17 mars 2007, plus de 20 000 personnes manifestaient à Béziers sur ces mêmes questions. Les jeunes générations parlant occitan ou désirant l'apprendre étaient d'ailleurs présentes en grand nombre, ce qui illustre une fois de plus que la question des langues et de la diversité linguistique et culturelle est un enjeu majeur pour les années à venir, que ce soit en France ou dans le monde et une vraie préoccupation des citoyens dans nos régions.

Or aujourd'hui il semble nécessaire qu'un pas soit conjointement franchi par les collectivités territoriales et l'État qui a une responsabilité particulière sur cette question, comme le rappelle la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle de l'UNESCO et qui est entrée en vigueur le 18 mars 2007. En effet, seule une prise en compte législative des langues régionales, apparemment uniquement possible dans le cadre d'une adaptation de l'article 2 de la Constitution, permettrait un réel engagement de l'État sur cette question, notamment pour ce qui concerne l'enseignement et les médias où sa compétence est prépondérante.

Je prends acte que le gouvernement s'est engagé devant l'Assemblée et le Sénat à lancer d'ici quelques mois une discussion sur ce sujet afin de préparer la prochaine révision constitutionnelle.

Aussi, j'attire votre attention sur le courrier joint en annexe que la coordination des principales organisations occitanes « Anem Ôc » vous a adressé. Il semble en effet nécessaire que la France s'affirme, à l'instar des autres États de l'Union Européenne, comme un Pays désirant promouvoir plus avant la diversité linguistique et culturelle à l'intérieur de ses frontières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma haute considération.



Martin MALVY

D2804359